

## AVIS PUBLIC PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES DEUXIÈME VERSEMENT DONT LA DATE D'ÉCHÉANCE EST LE 4 JUIN 2020 ET COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Attendu la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation, l'accès aux bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville demeure inaccessible au public. Pour l'instant, le paiement comptant des taxes ne peut donc être reçu.

En conséquence, nous invitons les citoyens à privilégier les modes de paiements électroniques ou les paiements par chèque via la poste.

Les citoyens peuvent contacter les bureaux de l'Hôtel de Ville, par courriel (<u>info@brigham.ca</u>) ou par téléphone (450-263-5942), pour recevoir de l'assistance dans leurs démarches.

Nous rappelons que les citoyens dans l'impossibilité d'acquitter ce versement bénéficient d'une suspension des intérêts jusqu'à l'échéance du 3<sup>e</sup> versement soit le 2 septembre 2020 (Règlement 2020-03).

Veuillez noter que la collecte des encombrants aura lieu le 12 juin prochain.

Merci pour votre compréhension.

Donné à Brigham, ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Pierre Lefebvre, avocat

PL/jp